

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MARDI 25 JUIN 2019 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle (jusqu'au vote de la délibération n°2019.41), Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame BIFFIGER PEYRANI Isabelle pouvoir à SIMONITI Jean-Claude (à partir de du vote de la délibération n° 2019.42).
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Absents :

- Madame JUILLIA Jacqueline absente pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2019.
- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 47.

INTERCOMMUNALITE

2019.29 Avenant conventions de mise à disposition partielle des services techniques municipaux pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et des voiries d'intérêt communautaire.

VOTE : Pour : 25

Contre : 2 (Mr SIMONITI, Mr RAYSSAC).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition partielle de service entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon-Encontre relative à l'entretien des avaloirs, des fossés et des bassins de rétention.

2019.30 Convention de groupement de commande entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon-Encontre pour le traitement des déchets de voirie et des Déchets Non Dangereux d'Activités Economiques (DNDAE).

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville d'Agen, l'Agglomération d'Agen et les villes de Boé et le Passage d'Agen ainsi que tous les actes afférents à venir. Il est dit que l'Agglomération d'Agen est désignée comme coordonnateur du groupement et que les dépenses afférentes à l'exécution du marché seront imputées pour la ville sur les crédits inscrits au budget 2019 et suivants.

ADMINISTRATION GENERALE

2019.31 48^{ème} RT : Jumelage avec la 5^{ème} compagnie.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de cette collaboration en autorisant Monsieur Le Maire à signer le pacte de jumelage et tous documents afférents à cette affaire.

2019.32 DAREL : présentation du rapport d'activité 2017.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2017 de Darel.

2019.33 Convention Commune/Collège

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le Collège LA ROCAL et la Commune de Bon-Encontre relative à la mise à disposition de personnels et de locaux.

2019.34 Demande de subvention Polar'Encontre subvention 2019 (14^{ème} édition). Bilan financier et bilan moral 2019.

VOTE : Pour : 24

Abstentions : 2 (Mr SIMONITI, Mr RAYSSAC).

Madame Jacqueline LAPEYRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 15 500 €, à l'Association « A livre Ouvert » pour l'organisation du Salon du Polar'Encontre au titre de 2019, étant précisé que les crédits afférents sont inscrits au compte 6574. Il sollicite une aide financière auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, de l'Agglomération d'Agen ainsi qu'auprès des autres collectivités et autres partenaires pour l'édition 2020.

2019.35 Vente local 34B, rue de la République.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la vente du local situé 34B, rue de la République « résidence de l'horloge » d'une superficie de 54 m², constituant le lot n°7 et appartenant à un ensemble de locaux commerciaux et d'appartements à l'étage constituant une copropriété, au prix de 43 000 euros au profit de Mme Carine BUSATO et Mr BUSATO Julien demeurant Rue de Blaire 47240 Lafox. Il est précisé que le local est vendu pour y réaliser un cabinet infirmier. Monsieur Le Maire est autorisé à signer tout acte authentique se rapportant à cette cession. Il est dit que Maître ALEAUME, Notaire à Agen représentera les intérêts de la

Commune de Bon-Encontre et que Maitre DELAGE-RECONDO Séverine, notaire à Francescas représentera les intérêts de Mme Carine BUSATO et de Mr Julien BUSATO. Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acheteur.

FINANCES

2019.36 Subvention aux associations 2019.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations. Mesdames LAPEYRE Jacqueline, BIFFIGER Isabelle, FERRAND Isabelle, LAMY Laurence, Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent n'ont pas participé aux votes concernant les associations où ils siègent.

Associations sociales	Montant attribué	Vote
ASSAD	3 500.00 €	Pour : 27
Restos du Coeur	1 000.00 €	Pour : 27
Amicale Anciens combattants	400.00 €	Pour : 27
Club La Bonne Rencontre	3 000.00 €	Pour : 27
Secours Catholique	400.00 €	Pour : 27
Histoire d'enfants	44 000.00 €	Pour : 27
Secours Populaire	300.00 €	Pour : 26 Abstention : 1 Mme Juillia
Propriétaires Plaine Levant	700.00 €	Pour : 27
TOTAL	53 300.00 €	

Associations culturelles et divers	Montant attribué	Vote
A Livre ouvert	285.00 €	Mme LAPEYRE ne prend pas part au vote. Pour : 26
Les amis de Sainte Radegonde	900.00 €	Mme FERRAND ne prend pas part au vote. Pour : 26
C.I.B.E. MICROTEL	550.00 €	Pour : 27
Comité jumelage Carabane	1 250.00 €	Pour : 27
Des Chiffres et des Lettres	200.00 €	Pour : 27
Fadas de la musique mécanique	1 000.00 €	Pour : 27
Groupe Vocal Andante	850.00 €	Pour : 27
Images Nouvelles	600.00 €	Pour : 27
Livres en Livres	1000.00 €	Pour : 27
Musiquenvie	24 574.00 €	Pour : 27
Radio Bulle	750.00 €	Pour : 27
Société de Chasse	400.00 €	Pour : 27
Ste Sciences Naturelles	300.00 €	Pour : 27
Danse'n CO	200.00 €	Pour : 27
TOTAL	32 859.00 €	

Associations sportives	Montant attribué	Vote
Cabe 47	900.00 €	Mr Bielle-Biarrey ne prend pas part au vote. Pour : 26
Cabbe	2 000.00 €	Pour : 27
Indian's	6 150.00 €	Pour : 27
Cyclotourisme	500.00 €	Pour : 27
Ecole de Golf	5 800.00 €	Pour : 27
Gymnastique d'entretien	600.00 €	Pour : 27
Pétanque Bon-Encontre	600.00 €	Pour : 27
RCBB	28 500.00 €	Mme BIFFIGER ne prend pas part au vote. Pour : 26
S.A.B.B.E	1 000.00 €	Pour : 27
Tennis Bon-Encontre	3 500.00 €	Pour : 27
Volley	3 500.00 €	Pour : 27
TOTAL	53 050.00 €	

2019.37 Subvention aux associations : Aide à l'emploi sportif.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2019 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 325 euros. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif avec l'association sportive employeur et à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

2019.38 Subvention exceptionnelle RCBB.

VOTE : Pour : 26

Madame Isabelle BIFFIGER ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € au Rugby Club Bon-Encontre Boé. Étant précisé que les crédits afférents seront prélevés au compte 6574.

2019.39 Subvention exceptionnelle SABBE.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € au Club Subaquatique de Boé Bon-Encontre. Étant précisé que les crédits afférents seront prélevés au compte 6574.

2019.40 Subvention exceptionnelle TENNIS.

VOTE : Pour : 26

Contre : 1 (Mr BIELLE-BIARREY)

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 420 € au Tennis Club de Bon-Encontre. Étant précisé que les crédits afférents seront prélevés au compte 6574.

2019.41 Demande d'autorisation auprès de l'Etat pour mise en œuvre de la « vidéo protection » et demande de subvention.

VOTE : Pour : 21

Contre : 3 (Mr VINDIS, Mme JUILLIA, Mr LEMAIRE).

Abstentions : 3 (Mr VIDAL, Mr DEGUIN, Mme FERRAND).

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un système de vidéo protection sur la Commune de Bon-Encontre. Monsieur Le Maire est autorisé à solliciter l'autorisation préfectorale pour la mise œuvre du dispositif de vidéoprotection comprenant 15 caméras dont une nomade. Il est également autorisé à solliciter l'aide de l'état à hauteur de 40 % du projet soit 15 982.80 € au titre du FIPD.

RESSOURCES HUMAINES

2019.42 Modification du tableau des effectifs.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2019 en supprimant 4 postes et en créant 3 postes.

2019.43 Avenant de mise à disposition de personnel communal auprès de l'ALIJPA.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la liste des agents fonctionnaires territoriaux mis à disposition à compter du 1^{er} juillet 2019.

ASSOCIATIONS

2019.44 Renouvellement convention d'objectifs et de moyens : Association « Musiquenvie ».

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'établir la convention relative au partenariat entre la Commune et respectivement l'Association « MUSIQUENVIE » pour la période 2019-2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce partenariat.

2019.45 Renouvellement convention d'objectifs et de moyens : Association « Histoire d'Enfants ».

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'établir la convention relative au partenariat entre la Commune et l'Association « HISTOIRES D'ENFANTS » pour la période 2019-2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces partenariats.

2019.46 Renouvellement convention d'objectifs et de moyens : Association « RCBB ».

VOTE : Pour : 26

Madame Isabelle BIFFIGER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'établir la convention relative au partenariat entre la Commune et l'Association « RCBB » pour la période 2019-2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces partenariats.

PETITE ENFANCE

2019.47 Modification du règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants « Les mini-mômes ».

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la structure « Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Minimômes » et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette modification.

2019.48 Convention Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP).

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à la Maison de la petite enfance de Bon-Encontre, et à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, la Ville de Boé, l'Association crèche « Histoire d'Enfants » de Bon-Encontre. Il est également autorisé à signer tout document avec la CAF du Lot et Garonne en lien avec la création du LAEP dans les locaux de la Maison de la petite enfance de Bon-Encontre.

URBANISME

2019.49 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Commune de Bon-Encontre.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tel que présenté et donne mandat à Monsieur Le Maire afin de le signer.

2019.50 Acquisition terrains Viguié.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à l'achat par la Commune des biens appartenant à Madame Nicole Marie-Paule JULIENNE et à Monsieur Jean-Paul Joseph JULIENNE. Il s'agit des parcelles suivantes :

- AS 136, située 10 rue Lafon à Bon-Encontre d'une superficie de 8 179 m² est identifiée en UB au zonage constructible du PLUI du 22 juin 2017 pour un prix de 350 000 € (honoraires en sus)
- AR 322 situé au lieu-dit « La Rocal » à Bon-Encontre d'une superficie de 1 818m² classée en zone UB du PLUI pour un prix de 2 500 € (honoraires en sus).

Il est dit que la Commune prendra à sa charge les frais liés aux diagnostics obligatoires dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier.

L'étude de Maître ALEAUME, Notaire à Agen, sera chargée de la rédaction des différents actes concernant ces deux acquisitions.

TRAVAUX

2019.51 Avenant à la convention de l'impasse Delbuguet avec l'Agglomération d'Agen pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau pluvial et d'une partie du réseau d'assainissement.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces travaux.

2019.52 Convention de mandat extension du réseau d'assainissement d'eaux usées pour la création d'un sanitaire public dans l'enceinte du cimetière de Sainte Radegonde.

VOTE : Pour : 27

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mandat avec l'Agglomération d'Agen portant sur l'extension du réseau d'assainissement à Sainte Radegonde pour un montant de 11 037,45€ HT avec une marge de 10% ainsi que toutes pièces afférentes à ces travaux.

La séance est levée à 21 h 50.

Affiché le 27 juin 2019